



## DÉCISION

**Décision DP2024-~~040~~ portant signature de l'avenant n°1 au marché n°M20-082 « Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de l'EPT Grand Paris Grand Est »**

**LE PRESIDENT,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération n°CT2023/12/12-03 en date du 12 décembre 2023 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

**CONSIDERANT** le marché n°M20-082 ayant pour objet l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de l'EPT Grand Paris Grand Est, notifié à la société SETEC HYDRATEC le 04 février 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à un avenant n°1 au marché précité afin de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme,

## D E C I D E

**Article 1** : De signer le présent avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société SETEC HYDRATEC**.

**Article 2** : Le présent avenant n°1 ne modifie pas les montants minimum et maximum de l'accord-cadre.

**Article 3** : Le présent avenant n°1 prend effet à compter de sa notification et fixe au 28 février 2024 la date limite de livraison du dernier livrable de la tranche ferme.

**Article 4** : Compte-rendu de la présente décision sera effectué lors du prochain Conseil de territoire.

**Article 5** : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations territoriales.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal du Raincy
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le ...

**19 FEV. 2024**

Affiché - Notifié le **19/02/2024**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Le Président

Xavier LEMOINE

